

**CECI N'EST PAS UN EXEMPLE,
VOUS POUVEZ UTILISER CE
BORDEREAU POUR L'ADRESSER
A VOTRE OCTA**

Calcul - Versement

TAXE D'APPRENTISSAGE

Exercice 2010

Tous départements (sauf 57, 67, 68)

Date limite de versement : 01 mars 2011

Identification de l'entreprise :

Raison sociale :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Tél. : Personne à contacter :

Fax. : e-mail :

Activité principale :

Effectif au 31.12.2010 :

Code NAF : Code NACE : N° SIRET :

CALCUL DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE

Les entreprises ayant employé un ou plusieurs apprentis et dont la masse salariale totale n'excède pas 96 751 en 2010 sont exonérées du paiement de la taxe d'apprentissage et de la contribution au développement de l'apprentissage.

Calcul de la contribution au développement de l'apprentissage et de la taxe brute

MS = Salaires bruts versés en 2010 selon les bases et modalités visées par le code de la sécurité sociale

*Pour les entreprises d'au moins 250 salariés dont le nombre moyen annuel de salariés, en contrat de professionnalisation ou en contrat d'apprentissage, est inférieur au seuil de 3% de l'effectif annuel moyen (calcul page 4).

CONTRIBUTION AU DEVELOPPEMENT DE L'APPRENTISSAGE

MS ,00€ x 0,18% = A ,00€

Les rémunérations imposables sont désormais arrondies à l'euro le plus proche; la fraction d'euro égale à 0,50 est comptée pour 1 (article 225, alinéa 3, du code général des impôts).

TAXE BRUTE

En fonction du nombre moyen de salariés en contrat de prof. ou d'appr.*

MS x 0,5% = 1 ,00€
ou MS x 0,6% =

Nombre d'apprentis au 31/12/2010

Joindre l'adresse du (des) CFA concerné(s) par le concours financier où est (sont) inscrit(s) votre (vos) apprenti(s), le nom et le prénom de cet (ces) apprenti(s)

Si vous optez pour un versement sans déduction,

Le montant de votre taxe est égal à A + 1 = T ,00€ à reporter en page 3 du bordereau cellule T

Si vous choisissez d'établir une déclaration avec déductions,

Renseignez ci-dessous (page 2 et 3), puis reportez le montant total de votre taxe en page 3 du bordereau cellule T

Calcul de la déclaration avec déductions

QUOTA D'APPRENTISSAGE

1 x 52% = 2 ,00€

FOND NATIONAL DE DEVELOPPEMENT ET DE MODERNISATION DE L'APPRENTISSAGE (FNDMA)

1 x 22% = B ,00€

SOLDE DU QUOTA

2 - B = 3 ,00€

CALCUL DU CONCOURS FINANCIER AU(X) CFA

Coût total de formation = C ,00€

RESTE DU SOLDE DU QUOTA

3 - C = D ,00€

TAXE SOUMISE AU BAREME

4 ,00€

Calcul du concours financier
Montant plafonné au solde du quota 3

Joindre en annexe l'adresse du (des) CFA concerné(s) par le concours financier où est (sont) inscrit(s) votre (vos) apprenti(s), le nom et le prénom de cet (ces) apprenti(s).

Nombre d'apprentis au 31/12/2010

Taxe brute 1

Quota d'apprentissage 2

-

=

VENTILATION DE VOTRE TAXE

Voir explications des catégories en page 4

CATEGORIE A	4	x 40% =	5
CATEGORIE B	4	x 40% =	6
CATEGORIE C	4	x 20% =	7

DEDUCTIONS

DEPENSES POUR FRAIS DE STAGES

Si vous avez accueilli, en 2010, des élèves ou étudiants en stage obligatoire ou en périodes de formation en entreprise préparant un diplôme ou un titre à finalité professionnelle et faisant l'objet d'une convention tripartite entre l'établissement d'enseignement, l'entreprise et le stagiaire.

CALCUL DE L'EXONERATION

		Nombre de jours ouvrés de stage*			TOTAL
CATEGORIE A : (ex. CAP, BEP ou BAC)	8	CATEGORIE A	<input style="width: 80px; height: 30px;" type="text"/>	x 19€ =	<input style="width: 100%; height: 30px;" type="text"/> ,00€
CATEGORIE B : (ex. BTS/DUT)			<input style="width: 80px; height: 30px;" type="text"/>	x 31€ =	<input style="width: 100%; height: 30px;" type="text"/> ,00€
CATEGORIE C : (ex. ingénieurs)			<input style="width: 80px; height: 30px;" type="text"/>	x 40€ =	<input style="width: 100%; height: 30px;" type="text"/> ,00€
(*)joindre en annexe la photocopie de la (des) convention(s) relative(s) au stage obligatoire et/ou aux périodes de formation en entreprise des élèves ou étudiants préparant un diplôme ou un titre à finalité professionnelle.					
TOTAL EXONERATION					
8 + 9 + 10 =					<input style="width: 100%; height: 30px;" type="text"/> ,00€

A comparer avec le montant limite de l'exonération en 12

CALCUL DE LA LIMITE DE L'EXONERATION 4% de la TAXE BRUTE

	TAXE BRUTE		MONTANT LIMITE DE L'EXONERATION
	<input style="width: 150px; height: 30px;" type="text"/> ,00€	x 4% =	<input style="width: 150px; height: 30px;" type="text"/> ,00€
13 CATEGORIE A	<input style="width: 150px; height: 30px;" type="text"/> ,00€	IMPUTATION DE L'EXONERATION DANS LA LIMITE AUTORISEE 12	
	14 CATEGORIE B		15 CATEGORIE C
	<input style="width: 150px; height: 30px;" type="text"/> ,00€		<input style="width: 150px; height: 30px;" type="text"/> ,00€

RESTE DE VOTRE TAXE SOUMISE AU BAREME

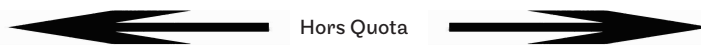
→ Reste de votre taxe soumise au barème

5 - 13 = E	6 - 14 = F	7 - 15 = G
CATEGORIE A	CATEGORIE B	CATEGORIE C
<input style="width: 150px; height: 30px;" type="text"/> ,00€	<input style="width: 150px; height: 30px;" type="text"/> ,00€	<input style="width: 150px; height: 30px;" type="text"/> ,00€

AFFECTATIONS AUX ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT (HORS QUOTA)

Taxe brute x 0,48%

Si cumul, entourer : Cat A+ Cat B



Nom école	Adresse	Quota disponible	Cat. A 40%	Cat. B 40%	Cat. C 20%
CFA					
CNAM Picardie INTEC DECF DCG INTEC DESCF DSCG	Avenue des facultés 80025 AMIENS cedex 1		<i>inscrire un montant seulement si versement en Cat B</i>		

Cachet de l'entreprise (ou du cabinet comptable gérant votre taxe)

Date et signature

Si VERSEMENT PARTIEL, remplir ce cadre

CDA	FNDMA	CSA	Quota obligatoire	Quota	Catégorie A Niveau IV et V	Catégorie B Niveau II et III	Catégorie C Niveau I	TOTAL
€	€	€	€	€	€	€	€	€

Montant du chèque ,00€

PIECES JUSTIFICATIVES

Vous avez employé un ou plusieurs apprentis au 31.12.2010

Joindre :

- La liste des apprentis et les coordonnées du (des) CFA ou la photocopie des contrats d'apprentissage.

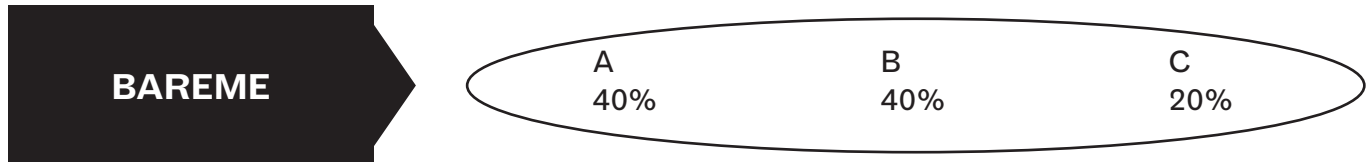
Vous avez des exonérations pour frais de stage

Joindre :

- La photocopie de la (des) convention (s) relative (s) aux stages obligatoires ou aux périodes de formation en entreprise des élèves ou étudiants préparant un diplôme ou un titre à finalité professionnelle.

LES CATEGORIES

Le barème est réparti par catégorie (A, B et C) avec affectation d'un pourcentage pour chaque catégorie



Chacune de ces catégories correspond aux niveau de formations indiqués ci-dessous :

• **Catégorie A (Niveau IV et V)**

Classes pré-professionnelles et classes préparatoires à l'apprentissage (CPA, SEGPA, CLIPA).

Lycées d'enseignement professionnel et enseignement agricole, publics et privés, préparant à un CAP ou BEP.

Classes de 4ème et 3ème technologiques, classe de 3ème d'insertion, classes de 3ème de découverte professionnelle 6 heures.

Ecoles publiques ou privées légalement ouvertes préparant à un baccalauréat technologique, à un baccalauréat professionnel.

• **Catégorie B (Niveau II et III)**

Instituts universitaires de technologie préparant à un DUT et établissements privés assurant des formations similaires.

Ecoles publiques ou privées légalement ouvertes préparant à un BTS.

Etablissements universitaires préparant les licences professionnelles.

Etablissement universitaires délivrant les diplômes suivants : diplômes d'études universitaires scientifiques et techniques, maîtrises de sciences techniques, maîtrise des méthodes informatique appliquées à la gestion, maîtrises des instituts universitaires professionnalisés.

Ecoles publiques ou privées légalement ouvertes d'enseignement supérieur de commerce et de gestion.

• **Catégorie C (Niveau I)**

Ecoles publiques ou privées légalement ouvertes préparant au diplôme d'ingénieur, écoles privées ou publiques légalement ouvertes d'enseignement supérieur de commerce et de gestion.

Etablissements universitaires délivrant les diplômes suivants : magistères, masters.

Laboratoires de sciences appliquées à l'industrie qui organisent un enseignement technologique et professionnel.

ANNEXE

Entreprises d'au moins 250 salariés - conditions portant le taux de la taxe d'apprentissage de 0,5% à 0,6%

L'effectif annuel moyen de l'entreprise apprécié au 31/12/2010**

Calcul du temps de présence en mois puis division par 12 (un mois commencé = un mois entier)

Exemple :

Une entreprise a employé : 250 CDI-12 mois-Temps plein

30 CDD-12 mois-Temps plein

10 CDD-6 mois temps partiel-24h/hebdo

10 interimaire-3 mois temps plein

$$\begin{array}{l} \text{calcul} \Rightarrow \left| \begin{array}{l} 250 \times 12 \\ + \\ 30 \times 12 \\ + \\ 10 \times 6 \times 24 / 35 \\ + \\ 10 \times 3 \end{array} \right. \Rightarrow = 3\,431 / 12 \text{ soit } 285,9 \end{array}$$

**Ne sont pas pris en compte dans l'effectif les contrats d'apprentissage, les contrats de professionnalisation, les contrats initiatives emploi, etc.

Le nombre moyen annuel de salariés en contrat de professionnalisation ou d'apprentissage au 31/12/2010

Calcul du temps de présence en mois puis division par 12 (un mois commencé = un mois entier)

Calcul sur la totalité de la durée du contrat (que le salarié soit dans l'entreprise ou dans l'établissement de formation)

Exemple : Une entreprise a employé 11 salariés en contrat de professionnalisation ou d'apprentissage :

6 contrats de prof./d'app.
du 01/01 au 31/12/10

6 contrats de prof./d'app.
du 01/01 au 31/12/10

6 contrats de prof./d'app.
du 01/01 au 31/12/10

$$\text{calcul} \Rightarrow 6 \times 12 + 3 \times 6 + 2 \times 4 \Rightarrow = 98 / 12 \text{ soit } 8,2$$

Le seuil

3% de l'effectif annuel moyen \Rightarrow Arrondi à l'entier inférieur

Exemple : Une entreprise dont :

L'effectif moyen annuel = 285,9 Seuil : $285,9 \times 3\% = 8,6$ arrondi soit 8

Le nombre moyen annuel de salariés = 8,2
(En contrat de prof. ou d'app.)

$8,2 > 8 \Rightarrow$ L'entreprise respecte le seuil minimal
Pas de majoration, donc la taxe brute correspond au taux de 0,5%